

Le projet de loi d'orientation sur l'école constitue la première pierre de l'école du XXI<sup>e</sup> siècle », déclare mardi 8 janvier 2013 à AEF Yves Durand (PS, Nord), rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale. Le rapporteur souhaite que ce projet de loi soit « un texte fondateur de la gauche » et veut y apporter « des précisions », en particulier sur le numérique, la sectorisation et les Espé. La loi devrait être discutée à l'Assemblée nationale « la semaine du 11 mars » et l'adoption définitive au Parlement devrait intervenir « mi-juin ».

AEF : Que pensez-vous du projet de loi d'orientation sur l'école ?

Yves Durand : Pour la première fois, ce projet de loi permet d'entrer dans le sujet de l'école par l'angle de la pédagogie et non pas par la structure. Jusqu'à présent, les lois sur l'éducation touchaient aux structures et à l'organisation institutionnelle. Dans ce cas, il s'agit d'une vision différente des réformes menées jusqu'à présent. Au niveau politique, ce projet de loi doit être un texte de rassemblement. S'il est bien identitaire pour la gauche, il doit pouvoir aussi rassembler plus largement, certains députés de l'opposition pouvant se retrouver dans notre conception de l'école et le soutenir. L'opposition va probablement dire que le projet de loi est une accumulation de mesures techniques alors que c'est un texte profondément politique ! Par exemple, le fait d'instaurer un cycle CM2-6<sup>e</sup> avec la possibilité de pratiques pédagogiques communes, ça n'est pas une mesure technique ! Il y a là une volonté de transformation pédagogique.

Le projet de loi engage une vraie dynamique dans la refondation. Sur le sujet des rythmes éducatifs par exemple, le rapport annexé au projet de loi est très clair. Il indique que la durée de 36 semaines de l'année scolaire est maintenue mais que rien n'interdit d'y revenir à l'avenir. Ainsi, on ne réforme pas tout de suite le calendrier scolaire mais la question est lancée. Pour le contenu des savoirs c'est pareil, le projet de loi crée le Conseil supérieur des programmes qui est un premier pas pour leur refonte. Ce projet de loi constitue la première pierre de l'école du XXI<sup>e</sup> siècle. Tous ces débats doivent être menés dans l'esprit de la concertation lancée à l'été 2012, sans créer de blocage.

AEF : Quels amendements allez-vous proposer ?

Yves Durand : Nous voulons apporter des précisions sur plusieurs points du texte. Sur le numérique par exemple, il faudra examiner comment en faire un instrument de transformation pédagogique et non pas seulement un nouvel outil. Nous voulons entrer plus dans les détails sur le sujet de la sectorisation, de l'enseignement des langues étrangères et de l'éducation artistique. Sur ces deux derniers sujets, il faudra préciser notamment qui sera chargé de ces enseignements et sous quelle forme.

Nous voulons aussi spécifier l'indépendance du Conseil supérieur des programmes et du Conseil national d'évaluation du système éducatif. Ce ne sont là que des pistes non exhaustives. Les amendements seront le fruit de nombreuses réunions et auditions.

AEF : Et sur les Espé ?

Yves Durand : Il faudra insister sur le caractère professionnalisant. Si on veut une vraie formation, il faudra que les écoles aient une identité spécifique à l'intérieur des universités, avec une gouvernance et un budget propres. C'est au ministère de l'Éducation nationale d'avoir la maîtrise de ce qui se fait dans ces écoles. Il ne s'agit pas non plus de retirer aux universités les étudiants qui veulent faire des masters sans s'orienter dans les métiers de l'éducation. Dans les métiers de l'éducation, chacun doit pouvoir y trouver son compte.

AEF : Quelle est la date d'examen du texte à l'Assemblée nationale ?

Yves Durand : La loi devrait être discutée à l'Assemblée nationale la semaine du 11 mars et l'adoption définitive devrait intervenir mi-juin. Nous démarrons les auditions dès la semaine prochaine. Avec Martine Faure (Gironde), chargée de l'éducation au sein du groupe socialiste, nous souhaitons aussi engager la réflexion sur les prochains chantiers de la refondation de l'école. Nous allons discuter notamment de la sectorisation et de la ghettoïsation ou encore du lien entre le lycée et l'enseignement supérieur. La refondation de l'école ne s'arrête pas à la loi même si elle en est la pièce maîtresse.